



Note de rappel sur l'accès des entraîneurs au coin des tapis

Destinataires : Les membres du CA
Les présidents des comités régionaux
Le DTN
Les cadres techniques et les référents
Les arbitres
Les membres de la commission du suivi des cahiers des charges

Suite à la réunion des organisateurs des compétitions nationales FFL, il a semblé utile de rappeler que seuls les entraîneurs certifiés et enregistrés par la FFL sont admis à venir au coin des tapis pour manager un lutteur.

Cette année, sur la licence sera porté un signe distinctif (E).

Cette licence servira de laissez passer pour l'accès au tapis.

L'accès aux données de notre système d'enregistrement permettra de vérifier en cas de contestation.

Le 28 septembre 2013

Christian RINGARD
Secrétaire Général FFL